



Infos la CGT 09 2020

VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

LE TELETRAVAIL

La CGT dénonce les refus sur les demandes en télétravail sous le prétexte d'objectifs non atteint (nombre d'appels, nombre de contrats et jours imposés).

L'accord télétravail 2018 indique que le seul critère à prendre en compte est L'AUTONOMIE.

Article 2-7 de cet accord : « En tout état de cause, les résultats attendus en situation de télétravail sont équivalents à ceux qui auraient été obtenus en dehors de tout contexte de télétravail. »

Pour la CGT, il faut impérativement refuser le chantage dans la négociation du télétravail. Les refus doivent être formulés et motivés sous un mois par écrit.

La CGT rappelle que le salarié peut faire appel par le biais d'une commission de conciliation.

Pourquoi sur certains plateaux les agents en télétravail ne peuvent pas faire de l'entrant ?

ECOUTES ET ENREGISTREMENTS AUTOMATIQUES

Aujourd'hui à la télévente, tous les appels entrants sont systématiquement enregistrés.

Ce que dit la CNIL : « L'employeur ne peut pas mettre en place un dispositif d'écoute ou d'enregistrement permanent ou systématique sauf si un texte légal le prévoit dans certains cas comme les services d'urgences ».

LE REFUS EST POSSIBLE, LA TELEPHONIE LE PERMETTRAIT MAIS LA DIRECTION NE SE SOUVIENT PLUS DU PROCESS

STOP AU HARCELEMENT

Il apparait de plus en plus et particulièrement après le COVID, un mode d'harcèlement sous forme de sollicitations répétées, des mails quasiment heure par heure pour savoir où en sont nos résultats en plus des bilatérales (exemple : mail reçu en début de journée avec 21 questions posées au chargé de clientèle + ses actions à mener avec un retour souhaité en 1 heure).

IRREALISABLE DONC STRESSANT POUR LE VENDEUR

Combien de temps reste-t-il au chargé clientèle pour réaliser son nombre d'appels ?

NOUS DIRIGEONS-NOUS VERS UN NOUVEAU METIER ? STATISTICIEN ?

Tous les outils, notamment SCORE permettent aux managers de disposer de ces données en quelques clics.

BILAT DNT-DDCE 24 09 2020

PROJET REORGANISATION 2020 -2021

La CGT, en préambule, a demandé que la GPEC pour soit présentée 2 fois par an aux OS en CDSP et que les orientations soient soumises aux votes des 2 Comités Techniques pour validation comme les textes le prévoient. Cette demande est en lien direct avec le projet dit 2020 2021 afin de connaître le niveau d'effectif au 01 01 2020 puis 01 01 2021 et au 01 03 2021 (début du projet).

Pour rappel : lors du projet HB2020 en 2015, aucune donnée sur les effectifs n'avait été communiqué sur les effectifs de 2014 rendant impossible la vision sur l'impact du projet

La demande sur la question des effectifs semble avoir été entendue – donc acte.

Pour la CGT, ce projet est destructeur d'emplois sans avoir l'assurance d'un meilleur rendu aux premiers intéressés ; les vendeurs tant de la DNT que de la DDCE.

Si les premiers impactés seront les personnels des CTEX et les assistant.e.s de direction des DV et CTEX, il est clair que cela créera moins de services rendus, moins de proximité, moins de relation entre les acteurs de la vente et + de taches pour les uns et les autres.

+ de 200 personnels se sont portés volontaires pour faire partie des groupes de travail ce qui montrent une réelle volonté de travailler autrement de tous.

Les personnels par ailleurs représentants syndicaux, d'au moins 3 OS dont la CGT n'ont pas été retenu parce que représentants syndicaux ce qui en soit est une discrimination.

Personne ne nous fera croire que ces mêmes personnels ont décidés de suppressions d'emploi, de mis en commune des assistant.e.s de direction, des gestionnaires clientèles et la création de « guichet unique ».
C'est bien la direction qui porte la responsabilité du projet qui détruit de l'emploi sans contrepartie

DECLARATION PREALABLE CHSCT

De nombreuses organisations syndicales au sein du CHSCT dénoncent le droit à la CGT de faire une déclaration préalable lors des CHSCT DNT. **Il est inacceptable pour la CGT que des organisations syndicales s'opposent au dialogue social et au droit à l'expression d'un membre du CHSCT.** La direction ne contredit pas bien sûr.

Rejoignez-nous !

Vous pouvez désormais adhérer en ligne
en flashant le QR code suivant :



CONTACT US



Contact : Laetitia Roland -Tel : 06.41.87.20.50
<http://televentecgt.reference-syndicale.fr/>